

Secteur d'activité, taille

Nom du tuteur (dans l'entreprise)

Statut du tuteur : DPLG HMONP DESA Autre :

Inscrit à l'Ordre : oui non

PRISE EN CHARGE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

La structure d'accueil prendra-t-elle en charge les droits d'inscription au titre de la formation continue ? oui non

Contact administratif :

Dossier à déposer sur le portail Admission Taïga au plus tard le 3 juillet 2023 (ou au plus tard le 12 septembre 2023 pour les cas dérogatoires) avec les pièces suivantes :

- 1 fichier au format pdf, avec un sommaire, comprenant tous les documents suivants, impérativement présentés dans l'ordre indiqué :**
1. Ce formulaire d'admission avec photo d'identité récente à coller sur l'emplacement désigné
 2. Copie des parchemins de diplômes (DEEA, DEA ou équivalents)
 3. **Contrat de travail (CDD ou CDI) ou promesse d'embauche** pour une période minimum de 7 mois au 4/5^{ème} entre septembre et mai, et répondant OBLIGATOIREMENT aux conditions suivantes :
 - Pratique de la maîtrise d'œuvre,
 - Le tuteur dans l'agence / ou entreprise doit obligatoirement être architecte, de préférence inscrit à l'Ordre des architectes,
 - Indice minimum de rémunération : 260 (Dessinateur / assistant de projet) soit environ **1 784,64 € bruts mensuels à 80%** (sur la base d'une valeur du point d'indice de 8,58€ au 1^{er} janvier 2021), le salaire à temps complet est de 2 230,80 € brut mensuel. Se référer à la [convention collective](#) (grille art V.1.10).
 4. Convention tripartite remplie et signée par le tuteur et le candidat
 5. Fiche de fonctions (missions et tâches), intégrée dans la convention tripartite, signée du tuteur
 6. Présentation de l'agence (plaquette de présentation, etc.)
 7. CV
 8. Lettre de motivation
 9. Copie du diplôme du Bac et du relevé de notes
 10. Copie de la carte d'identité ou du titre de séjour

Pour les candidats de nationalité étrangère n'ayant jamais étudié en France, il est conseillé de justifier d'un bon niveau de connaissance du français (par exemple TCF : 420 points et 12/20 à l'expression écrite ; DELF B2 ; DALF C1 ; attestation...)

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Calendrier

- **21 juillet 2023 (ou 29 septembre pour les cas dérogatoires) :** Confirmation de la liste des admis en MSP
- **du 27 octobre au 2 novembre 2023 :** Semaine intensive
- Tous les vendredis (éventuellement et à titre exceptionnel le samedi) à compter du 3 novembre 2023 : Séminaires, TD et cours
- Les enseignements se termineront avec les jurys d'habilitation mi-juin 2024

Formulaire d'admission avec MSP à la formation conduisant à la HMONP - Année 2023-2024



Les dossiers sont à déposer IMPÉRATIVEMENT sur le portail admission Taïga au plus tard le 3 juillet 2023 (ou au plus tard le 12 septembre 2023 pour les cas dérogatoires : voir conditions sur le site internet de l'école)

CANDIDAT Madame Monsieur

Pour les étudiants de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à

Nationalité :

Adresse :

Code postal : ville :

Tel :

e.mail :

DIPLÔMES & EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Baccalauréat

Série : Année :

Ville : Département :

Diplôme d'Etudes en architecture (DEEA)* conférant le grade de Licence

Année : ENSA :

Diplôme d'Etat d'architecte (DEA)* conférant le grade de Master

Année : ENSA :

Expérience professionnelle antérieure

Année / mois d'expérience professionnelle (hors stages obligatoires)

**Les candidats venant d'une autre école d'architecture en France ou en Europe doivent fournir la copie des diplômes mentionnés ci-dessus et leur traduction en français.*

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CDI à partir du

CDD du au

Nombre d'heures hebdomadaires sur 4 jours/semaine :

Nom de la structure d'accueil :

Adresse :

Code postal : ville :

Tel :

e.mail :